

Chantier n° 4.2 - Conduire une réflexion sur l'agro-écologie au sein des filières aux niveaux national et régional

Objectif général

La mise en œuvre du projet agro-écologique pour l'agriculture française doit être pensée à la fois dans son environnement économique et en lien avec les territoires. Il est donc nécessaire que la préoccupation agro-écologique soit partagée par l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agroalimentaire, de l'amont du secteur agricole (intrants, machinisme...) à l'aval (commercialisation, communication...). Par ailleurs, l'activité agricole étant fortement marquée par des caractéristiques territoriales (agronomiques, environnementales et économiques) la démarche doit également intégrer la dimension régionale, voire infrarégionale.

Il s'agit en premier lieu d'intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs de soutien de FranceAgriMer (FAM) avec un objectif incitatif, tout en veillant à la mise en cohérence de ces dispositifs au regard des réflexions stratégiques par filière. Par leur montant, les dispositifs d'aide de FAM constituent en effet un levier important afin de favoriser des pratiques en accord avec le projet agro-écologique. L'objectif de cette action sera donc de caractériser et le cas échéant modifier les régimes d'aide afin d'intégrer à chaque fois que cela est pertinent et réglementairement possible une approche agro-écologique. La réflexion portera sur l'ensemble des aides gérées par l'établissement, quelles qu'en soient les sources de financement (aides nationales et communautaires) et autres actions de FAM, incluant une possible révision de leur nature.

En 2013, FranceAgriMer a d'ores et déjà démarré ce chantier en faisant de l'agro-écologie une des deux thématiques du dispositif d'aide « Assistance technique pour les exploitations » pour 2014-2016. D'autre part, la démarche a également été engagée concernant le dispositif « Aide à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de montagne » en intégrant des critères de priorité en faveur de l'agro-écologie tels que : autonomie alimentaire, réduction des intrants, économies d'eau et d'énergie, valorisation agronomique et énergétique des effluents d'élevage.

Parallèlement, et en synergie avec les stratégies régionales, il convient d'impulser une dynamique au sein des filières, en animant et partageant la réflexion agro-écologique. Au regard de ses missions et des actions qu'il conduit à travers les Conseils Spécialisés qu'il anime, FranceAgriMer (FAM) apparaît être le bon interlocuteur. Pour chaque filière, un processus sera engagé pour analyser les freins et les leviers du développement de la démarche agro-écologique dans les stratégies de filières (agrofournitures, contrats, organisation commerciale, impacts sur les outils industriels, cahiers des charges de la distribution, etc.). La réflexion devra tenir compte des dynamiques régionales du développement des filières avant de pouvoir définir les modalités d'intégration de l'agro-écologie. Cela implique une forte mobilisation en amont des DRAAF dans le cadre des stratégies régionales (chantier 1.2).

Un travail spécifique concernant les départements d'outre-mer (DOM) doit par ailleurs être conduit, en lien avec le chantier relatif à la mise en œuvre du projet agro-écologique dans les DOM.

Indicateur de résultats :

L'indicateur de résultats traduit concrètement les évolutions apportées aux dispositifs d'aides, après l'étape de présentation et de validation en CS.

Ces évolutions pourront porter sur :

- la nature des projets éligibles (nature des investissements...);
- les règles de priorisation et de sélection des dossiers.

A terme, FranceAgriMer pourra ainsi évaluer annuellement, pour chacun des dispositifs, le nombre et le volume financier de projets accompagnés s'inscrivant dans une démarche de progrès visant la triple performance.

- nombre de projets accompagnés pertinents au sens de l'agro-écologie;
- montant financier des projets accompagnés pertinents au sens de l'agro-écologie.

Action 1 : diagnostic des soutiens apportés par FAM et des instances de concertation de l'établissement

Principe de l'action :

Cette première action interne (FAM/DGPE) est un préalable aux suivantes. Elle consiste à analyser l'ensemble des activités de FAM afin de déterminer pour chaque dispositif mis en œuvre en direction des filières, qu'il s'agisse d'outils ou d'instances de concertation, comment l'agro-écologie peut être intégrée.

Un groupe de travail administratif réunissant des représentants de FAM et de la DGPE identifiera pour chacune des dimensions -économique, environnementale et sociale- l'impact de chaque régime d'aide et les actions qui pourraient être conduites pour renforcer les aspects positifs sur ces axes.

Calendrier de réalisation :

Date	Février/mars 2014	Juillet 2014
Étape	Réunions du groupe de travail	Production du document d'analyse

Indicateur de suivi :

- Avancement du travail interne (DGPE/FAM) d'analyse des dispositifs et des régimes d'aides de l'établissement : calcul d'un ratio nombre de dispositifs et de régimes d'aides analysés/nombre total de dispositifs ayant un rapport pertinent à la démarche agro-écologique.

Le travail a nécessité d'identifier en préalable les dispositifs et régimes d'aides de l'établissement ayant un rapport pertinent à l'agro-écologie. En effet, tous les dispositifs d'aide de FAM n'ont pas un rapport pertinent à l'agro-écologie (exemple : aide aux secteurs pêche et aquaculture, prestations aux contrôles normatifs, aides aval, communication, appui export (barrières sanitaires)...

Action 2 : préparation du schéma d'intervention à partir de 2015

Principe de l'action :

A partir

- des enjeux identifiés dans les réflexions stratégiques par filière,
- de l'analyse préalable des dispositifs gérés par l'établissement, qu'ils soient en appui à un programme sectoriel donné (viticulture, fruits & légumes, élevage...) ou plus transversaux (expérimentation, appui technique), qu'ils correspondent à des soutiens financiers ou à des actions autres (normes, autorisations, quotas),

un groupe de travail administratif s'est réuni pour préparer les propositions d'évolution des dispositifs - identifier des conditions incitatives, des critères de choix des exploitations soutenues, des indicateurs de contrôle – et juger de la faisabilité réglementaire, technique et politique. Sur la

base de cette réflexion initiale, les services gestionnaires ont procédé aux adaptations envisageables des dispositifs d'aide.

FranceAgriMer oriente désormais une large part de ses soutiens au travers d'appels à projets qui prennent en compte, dans la sélection des lauréats, la manière dont les projets intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales. Cela concerne en particulier les programmes d'expérimentation et d'acquisition de références, d'élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision, ou encore d'assistance technique, tant au niveau national que régional. Cette même approche a par ailleurs été mise en œuvre en 2015 au sein des différents appels à projets du Programme d'investissement d'avenir. Les dimensions économiques, sociales et environnementales entrent dans les critères de choix et les projets déposés font l'objet d'appréciations détaillées sur ces axes.

Dans la mesure du possible, la réflexion a pris en compte les possibilités de mise en synergie avec d'autres outils, et en particulier avec le FEADER.

Au fur et à mesure de l'avancement, les dispositifs adaptés ont été soumis à la discussion dans les conseils spécialisés. L'objectif était d'aboutir à une révision des aides pour une mise en œuvre en 2015, mais la mise en œuvre s'est poursuivie en 2016, notamment pour les dispositifs communautaires, en fonction des calendriers d'adaptation de ces dispositifs.

Calendrier de réalisation :

Date	Automne 2014	Fin 2014	Début 2015
Étape	Réunions du groupe de travail	Premiers échanges en conseils spécialisés, au fur et à mesure de l'avancement du travail d'analyse	Modification des premiers dispositifs d'aide. Ce travail s'est poursuivi tout au long de 2015 et 2016, au fur et à mesure du renouvellement des différents dispositifs

Indicateur de suivi :

- avancement des propositions d'évolutions : calcul d'un ratio nombre de dispositifs pour lesquels une évolution est proposée en conseil spécialisé/nombre total de dispositifs ayant un rapport pertinent à la démarche agro-écologique.

Filière	Dispositif d'aide	Adaptation de l'aide
Transverse	Expérimentation	Définition pour chacune des filières de critères de priorisations en lien avec la recherche de triple performance
	Assistance technique	Mise en place dans l'AAP national d'un volet environnemental et d'un volet conditions de travail, en plus du volet économie et marchés ; priorisation dans les AAP régionaux des actions en faveur des GIEE reconnus ou en cours de reconnaissance
Fruits & légumes	OCM (programmes opérationnels)	Obligation de consacrer 10 % au moins du fonds opérationnel à des actions environnementales
	Aide à la rénovation des vergers	Inclusion dans l'AAP d'un axe de priorisation « Recherche d'une double performance économique et environnementale en cohérence avec la stratégie de filière »
Vin	OCM (programme national d'aides)	Mise sous obligation de respect de l'écoconditionnalité pour toutes les superficies concernées par la restructuration du vignoble ; bonification puis priorisation (à partir de juillet 2016) des investissements permettant des économies d'eau, d'énergie, des réductions de déchets ou des diminutions des nuisances sonores et olfactives et sélection des dossiers concernés majoritairement par de tels investissements ; maintien de l'indemnisation de la distillation des sous-produits pour réduire la pression environnementale liée à l'épandage de ces produits.
	Gestion du classement des variétés	Ouverture du classement aux variétés résistantes aux maladies afin de permettre une baisse du recours aux produits phytopharmaceutiques.
PPAM	Aide au Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises pour l'animation et le développement de la démarche CENSO	Subvention apportée au CIHEF pour le développement auprès des opérateurs de la filière d'une démarche de développement durable
	Animation des réflexions ayant conduit à la mise en place de la démarche Eco-extraction	Aide à la mise en place par l'aval d'une démarche visant à la prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques ainsi qu'à la recherche de produits biosourcés.

Filière	Dispositif d'aide	Adaptation de l'aide
Huile d'olive	Programme de soutien au secteur de l'huile d'olive et des olives de table	Inclusion dans le programme oléicole : - de mesures visant à l'élaboration de bonnes pratiques agricoles pour la culture de l'olivier ; - de mesures d'observation saisonnière et de démonstrations pratiques de techniques permettant de remplacer les produits chimiques pour la lutte contre la mouche de l'olivier ; - de mesures visant l'amélioration des systèmes d'irrigation et des techniques culturales.
Apiculture	Programme apicole	Aides au maintien d'une activité utile à l'activité agricole dans son ensemble (maintien de pollinisateurs) et à la vitalité du tissu économique des zones rurales : aide à la transhumance des ruchers, aide au maintien du cheptel, aide aux ruchers écoles, formation, recherche, lutte contre la varroase.

Action 3 : prise en compte de l'agro-écologie dans la poursuite de la réflexion conduite au sein des conseils spécialisés sur la stratégie de chaque filière

Principe de l'action :

L'objectif est de pouvoir enclencher une dynamique en veillant à entraîner les acteurs professionnels des différents maillons des filières.

Cette action s'inscrit dans la poursuite de la réflexion « stratégie à horizon 2025 » initiée à la demande du ministre de l'agriculture et qui a fait l'objet d'une commande complémentaire le 18 mars 2014.

Dans un premier temps, il s'agit d'éclairer les schémas stratégiques élaborés par chaque filière au regard de leur prise en compte des critères agro-écologiques, puis dans un second temps de qualifier la démarche agro-écologique par type de production et par zone de production afin d'en identifier les marges de progrès et les leviers pour atteindre les objectifs.

Une démarche du même ordre permettant d'intégrer les dimensions territoriales à la réflexion nationale devrait être organisée en région (cf. chantier 1.2).

Le démarrage de cette action a nécessité au préalable de faire la synthèse des plans d'actions contenus dans les « stratégies 2025 » pour en retenir ce qui concerne l'agro-écologie. Sur cette base, un document d'analyse et de propositions a été élaboré.

Cette action s'est logiquement inscrite dans le cadre des conseils spécialisés dans un processus continu de progrès (appropriation collective, émergence d'innovations) et s'est déclinée

sectoriellement au regard de la diversité structurelle des systèmes de production et des filières.

Ainsi, chaque conseil spécialisé a été chargé de prendre en compte, dans le cadre de sa réflexion « stratégie 2025 », la transition vers la combinaison des performances économique, environnementale et sociale à tous les stades de la filière. Cette commande était portée dans le cadre d'un courrier du ministre de l'agriculture adressé le 18 mars dernier au président du conseil d'administration de FAM.

FranceAgriMer a ainsi organisé en 2015 et 2016 la poursuite des travaux au sein des conseils spécialisés, avec l'objectif que chaque conseil spécialisé (représentant une filière) prenne en compte la transition vers des modèles agro-écologiques. La mise en œuvre de cette action a été légèrement décalée dans le temps afin d'être mieux coordonnée avec l'adoption des plans d'action des filières au cours de l'année 2015. Depuis l'automne, sur la base de présentations notamment par le ministère de l'Agriculture et par les instituts techniques agricoles, des discussions concernant le projet agroécologique ont eu lieu dans les conseils spécialisés sucre, oléagineux, céréales et lait et dans les comités ovins et bovins ; cette action s'est poursuivie début 2016 pour les autres filières

Cette action a vocation à se poursuivre dans la durée de manière itérative pour tenir compte, au fur et à mesure, de l'émergence de nouvelles démarches concrètes et de l'identification de nouveaux freins ou leviers à actionner. Elle portera à la fois sur les actions à conduire dans les filières et de façon transverse, mais également sur les outils mobilisables, y compris le FEADER ou d'autres sources de financements qui pourraient être mobilisées en synergie pour accompagner les actions identifiées. Les réflexions seront complétées, en tant que de besoin, par des travaux en groupes thématiques (par exemple alimentation animale), en s'appuyant prioritairement sur les groupes déjà constitués, afin de favoriser la complémentarité des filières dans une approche globale.

Calendrier de réalisation :

Date	Fin 2014	2015/2016 (Calendrier propre à chaque CS)
Étape	Lancement de la réflexion dans les conseils spécialisés	Premières transcriptions dans les schémas stratégiques

Indicateur de suivi :

- progression de la réflexion engagée dans les conseils spécialisés sur la triple performance, dans le cadre des suites à donner à la réflexion stratégie 2025 : calcul d'un ratio nombre de conseils spécialisés ayant engagé (en s'appuyant notamment sur les remontées d'initiatives locales), la réflexion sur la triple-performance/nombre total de CS que compte l'établissement.

Action 4 : reconnaissance des démarches de filières s'engageant dans l'agro-écologie et valorisation par l'aval des pratiques agro-écologiques adoptées par les exploitants agricoles.

Principe de l'action :

Il s'agit de valoriser l'engagement des filières agricoles dans le cadre du projet agro-écologique via une reconnaissance par les pouvoirs publics de démarches professionnelles qui iraient en ce sens et via une mise en cohérence des dispositifs existants (signes officiels de la qualité et de l'origine,

systèmes de certification comme l'agriculture biologique ou la certification environnementale).

Le groupe de travail devra produire à l'issue de sa première réunion courant juin une proposition de méthode et de calendrier finalisée permettant de :

- 1) déterminer le périmètre des démarches de filières existantes se prévalant ou susceptibles de se prévaloir de tout ou partie des principes portés par l'agro-écologie qui seront l'objet de la réflexion du groupe;
- 2) évaluer (grille d'analyse?) la robustesse de ces démarches, pour examiner si et dans quelle mesure elles sont déjà porteuses des principes de l'agro-écologie ou en quoi elles pourraient être améliorées. En tant que de besoin, la démarche conduite sur ces enjeux à l'INAO concernant les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) pourra inspirer les travaux du groupe ; de même, l'appui de partenaires extérieurs tels que l'AFNOR pourra être, le cas échéant, sollicité ;
- 3) expertiser les différentes modalités possibles de reconnaissance par les Pouvoirs publics des approches volontaires ainsi identifiées et en évaluer la pertinence au regard de l'objectif poursuivi ;
- 4) identifier les leviers possibles de valorisation de cette reconnaissance (par exemple, possibilités de communication de nature institutionnelle et d'entreprise, d'opérateurs ou d'interprofessions).

Calendrier de réalisation :

Date	Été 2016	Dernier trimestre 2016
Étape	Réunions du GT 3 (présentation des dispositifs existants et réflexion sur la méthode et les objectifs)	Projet de démarche de reconnaissance

Articulation avec les plans :

Le plan Ambition bio possède un axe sur la structuration des filières pour la commercialisation des produits biologiques, avec un volet territorial important.

L'axe 4 du plan agroforesterie s'attache à la valorisation économique des produits agroforestiers.

Un des objectifs du plan apiculture est d'organiser la filière, notamment la constitution d'une interprofession et de renforcer la production.

Le plan protéines végétales qui visent à augmenter les produits possède également un volet organisation et développement de filières (commercialisation, transformation..) visant à promouvoir l'utilisation de ces cultures (aussi bien pour l'alimentation animale que pour l'alimentation humaine).

Le plan semences et agriculture durable possède un volet visant à structurer la filière de production des semences et plans, ainsi que mettre en place la conservation des ressources génétiques.

Le plan bien-être animal propose des actions pour promouvoir les démarches vertueuses des filières d'élevage et d'abattage et pour favoriser l'application vdes guides et chartes de bonnes pratiques rédigées par les professionnels.